



RECYCLAGE DES EMBALLAGES DES MENUISERIES



MOUSSES EN POLYETHYLENE BASSE DENSITE SANS FACE ADHESIVE

GENERALITE

Le **Groupe de Travail Emballages de l'UFME** édite 5 fiches dédiées au recyclage des emballages des menuiseries selon le type d'emballage :

- Fiche n°1 : films plastiques transparents en Polyéthylène basse densité
- **Fiche n°2 : mousses en Polyéthylène basse densité sans face adhésive**
- Fiche n°3 : Polystyrène expansé
- Fiche n°4 : cartons
- Fiche n°5 : palettes et accessoires d'emballage en bois

Ces fiches définissent les bonnes pratiques pour une valorisation optimale des déchets d'emballages et éviter l'enfouissement ou l'incinération de ces déchets recyclables.

Le recyclage en fin de vie des emballages permet de **réduire significativement les impacts environnementaux avec l'utilisation de matières recyclées** pour fabriquer de nouveaux produits. Pour que le recyclage soit effectif, l'emballage (catégorie d'emballage + matériau) doit disposer en fin de vie d'une filière de recyclage et être orienté vers cette filière.

Il est recommandé de privilégier des emballages avec un % de contenu recyclé pour consolider les filières de recyclage et limiter les impacts environnementaux. Plus le % de contenu recyclé est élevé, plus les impacts environnementaux de l'emballage sont réduits.

L'UFME remercie les membres de son groupe de travail Emballages et les membres invités extérieurs pour leurs contributions à l'élaboration de cette fiche et plus particulièrement l'entreprise FPÉE et l'entreprise MEI emballage pour leurs concours aux photos illustrant la fiche.

LA FAMILLE DES MOUSSES EN POLYETHYLENE BASSE DENSITE SANS FACE ADHESIVE

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	Photos
Plastique Polyéthylène basse densité (PE-BD, PE-LD)	Cornières, coins, cales en mousse polyéthylène (non réticulé) sans face adhésive	
	Film en mousse polyéthylène (non réticulé)	

RECYCLABILITE

Les mousses en « Polyéthylène basse densité non réticulé » sont constituées d'une seule résine plastique et **peuvent être recyclées**. Cependant leur faible densité nécessite une filière de recyclage spécifique. Certains acteurs locaux de collecte et de tri peuvent proposer une densification (compression) de ces déchets après collecte permettant ainsi de rendre le recyclage compatible avec les coûts et empreintes écologiques du transport.

Certaines mousses présentent une face adhésive pouvant perturber le process de recyclage.

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	 Filière de recyclage en France en cours de développement localement
Plastique Polyéthylène basse densité (PE-BD, PE-LD)	Cornières, coins, cales en mousse polyéthylène (non réticulé) sans face adhésive	
	Film en mousse polyéthylène (non réticulé)	

En pratique, pour le secteur de la menuiserie, la collecte sélective de ces déchets d'emballages (sans mélange avec d'autres déchets) existe peu, son développement permettra de renforcer les filières de recyclage en cours de mise en place.

Pour les emballages en polyéthylène basse densité en fin de vie le recyclage est la valorisation optimale

CONSIGNES DE TRI DES DECHETS D'EMBALLAGES

La rubrique « consignes de tri des déchets d'emballages » est destinée principalement aux installateurs de menuiseries. Le tri des déchets d'emballages permet :

- une collecte séparée selon leur famille,
- le regroupement possible avec d'autres déchets aux caractéristiques similaires (même matériau) en vue de leur massification et de leur recyclage afin **d'optimiser la filière de recyclage**.

La mise en place d'une collecte séparée des différents types de déchets d'emballages permet d'assurer leur valorisation optimale. L'installateur de menuiseries peut réaliser un tri sélectif des déchets d'emballages en s'orientant vers une entreprise de collecte et de traitement des déchets lui fournissant un contenant dédié pour chaque type de déchets d'emballages à déposer.

L'entreprise de collecte et de traitement des menuiseries en fin de vie propose souvent en parallèle un service de collecte des différents types de déchets d'emballages. Cette pratique est répandue chez les entreprises de collecte des menuiseries en fin de vie signataires de la charte UFME FERVAM pour le recyclage des menuiseries.

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	Déposer les déchets d'emballages correspondant dans le contenant dédié
Plastique Polyéthylène basse densité (PE-BD, PE-LD)	Cornières, coins, cales en mousse polyéthylène sans face adhésive*	
	Film en mousse polyéthylène	

Déchets triés faciles à recycler s'il existe une filière de recyclage locale adaptée.

L'utilisation d'un contenant en film plastique transparent permet d'identifier facilement les éventuels déchets intrus.

* Les faces adhésives perturbent le recyclage.

Le choix du **type de contenant** dépend de l'entreprise de collecte et du volume à collecter. Les principaux types de contenants pouvant être mis à disposition par l'entreprise de collecte de déchets sont :

- **Geobox** : bac rigide plastique, aussi appelé « caisse-palette » 260 l ou 543 l ou 650 l



- **Sac transparent perforé** 400 l ou 1000 l (qui peut ensuite être conditionné dans des cartons pour éviter d'être perforé pendant le transport, les perforations évitent l'éclatement du sac lors des manipulations. La transparence permet d'identifier facilement les éventuels déchets intrus)



- **Sac transparent** 1000 l

- **Big bag** 750 l ou 900 l ou 1000 l



- **Bac métallique** pour déchets (500 à 3000 l)



- **Benne** 3 ou 7 ou 8 ou 12 ou 20 ou 30 m³



Il peut exister des contenants spécifiques propres à certains collecteurs.

REEMPLOI

Au jour de l'édition de cette fiche, on constate des pratiques ponctuelles de réemploi pour ces emballages.

La plupart des cornières, coins, cales en mousse polyéthylène ne sont pas endommagés lors du transport et du déballage et pourraient être réemployés (faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation pour un usage de même nature) mais ils sont volumineux à transporter ce qui limite les possibilités de retour pour réemploi.

Les films en mousse polyéthylène sont le plus souvent découpés ou déchirés lors du déballage. Ces films sont donc à usage unique, leur réemploi ou réutilisation sont difficilement envisageables.

CHOIX DE L'EMBALLAGE

La rubrique « Choix de l'emballage » est destinée principalement aux fabricants de menuiseries afin de **choisir des emballages facilitant leur valorisation en fin de vie**.

Le choix des mousses polyéthylène basse densité sans face adhésive est un bon choix compte tenu de leur disponibilité et prix car :

- Elles sont constituées d'une seule résine plastique recyclable : le polyéthylène basse densité (de manière générale, les emballages multi-matériaux sont difficilement recyclables).

Cependant pour faciliter le recyclage, il est recommandé :

- de **supprimer les faces adhésives** (la face adhésive ne peut être recyclée que si l'adhésif est hydrosoluble, ou si l'adhésif est de base plastique, la résine de l'adhésif est du même type que la résine du produit en plastique support).



ufme

●○● union des fabricants de menuiseries

92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 47 17 69 37

Retrouvez nous sur le site
www.ufme.fr